



Le cabinet altalexix vous souhaite
une très bonne année

2015

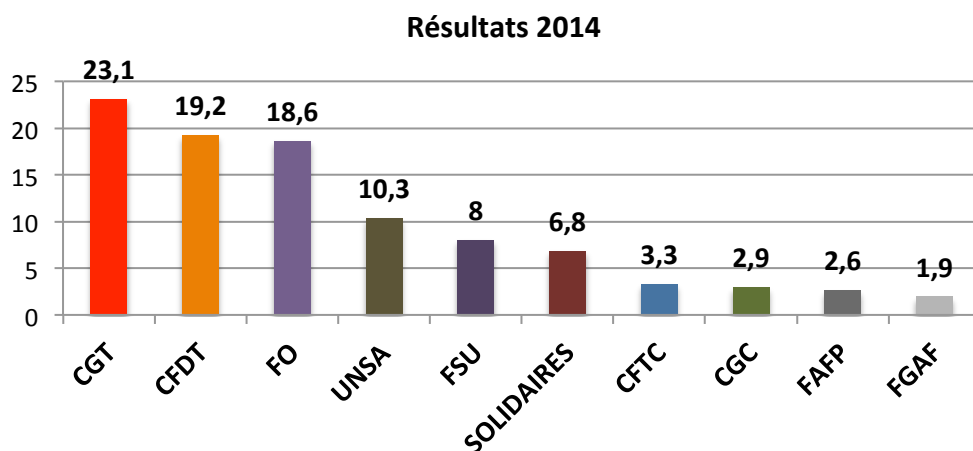
A LA UNE

Les résultats des élections professionnelles dans la fonction publique

Des élections professionnelles se sont tenues le 4 décembre 2014 au sein de la fonction publique. Sur 5 millions d'agents, 2,8 millions de votes ont été exprimés pour les représentants au sein des comités techniques, des commissions administratives paritaires (pour les fonctionnaires), des commissions consultatives paritaires (pour les agents contractuels), ainsi qu'au sein des CHSCT. Près de 22 000 instances ont été renouvelées.

Les résultats sont les suivants (en %) :

	2014	2011
CGT	23,1	25,4
CFDT	19,2	19,1
FO	18,6	18,1
UNSA	10,3	9,3
FSU	8	7,8
SOLIDAIRES	6,8	6,6
CFTC	3,3	4
CGC	2,9	2,9
FAFP	2,6	2,5
FGAF	1,9	0,7





Côté Cour...

La jurisprudence

Drôit collectif et syndical

- ✓ ⇒ **Périmètres des CHSCT**

Une société comportait 7 sites. L'employeur n'avait mis en place des élections CHSCT que dans le site ayant plus de 50 salariés.

A tort selon la Cour de cassation, pour qui « tout salarié employé par une entreprise dont l'effectif est au moins égal à cinquante salariés doit relever d'un CHSCT ».

Cour de cassation, chambre sociale du 17 décembre 2014, n°14-60165

- ✓ ⇒ **Doc non transmis au CE – non recevabilité du syndicat**

Un syndicat n'est pas recevable à saisir le juge du fait des carences de l'employeur quant à la communication de documents au CE.

Cour de cassation, chambre sociale du 17 décembre 2014, n°13-22308

- ✓ ⇒ **Forfait jours – CCN bâtiment**

L'accord de branche de la convention collective du bâtiment sur le temps de travail qui se borne à prévoir que le contrat de travail doit laisser aux salariés concernés la liberté dans l'organisation d'une partie de leur temps de travail, n'est pas de nature à assurer la protection de la sécurité et de la santé du salarié soumis au régime du forfait en jours.

Cour de cassation, chambre sociale, 17 décembre 2014, n°13-23230

- ✓ ⇒ **Forfait jours – CCN Banques**

La Cour de cassation a jugé que l'accord du temps de travail de la CCN des banques relatif aux forfaits jours répond aux exigences relatives au droit à la santé et au repos.

Cour de cassation, chambre sociale, 17 décembre 2014, n°13-22890

- ✓ ⇒ **PV élections**

L'absence de mention des heures d'ouverture et de clôture du scrutin contrairement aux prescriptions de l'article R. 57 du code électoral est de nature à affecter la sincérité des opérations électorales et, s'agissant des principes généraux du droit électoral, constitue une irrégularité justifiant à elle seule l'annulation des élections.

La Cour de cassation vient cependant de préciser que cette mention pouvait être effectuée sur un document annexé au PV et établi concomitamment.

Cour de cassation, chambre sociale du 17 décembre 2014, n°14-12401

- ✓ ⇒ **Salarié protégé – annulation de la désignation – impact sur la protection**

L'annulation par le tribunal d'instance de la désignation d'un délégué syndical, quel qu'en soit le motif, n'a pas d'effet rétroactif sur le statut protecteur.

Ainsi, lorsque le salarié concerné a été licencié sans autorisation alors que sa désignation n'avait pas encore été annulée, ce licenciement est nul.

Cour de cassation, chambre sociale du 16 décembre 2014, n°13-15081

- ✓ ⇒ **Syndicat – demande de requalification des CDD en CDI au tribunal d'instance**

Les syndicats peuvent demander au juge d'instance de juger que les CDD doivent être considérés comme des CDI, cette qualification pouvant avoir un impact sur les effectifs à prendre en compte dans le cadre de la mise en place des IRP.

Cour de cassation, chambre sociale, 17 décembre 2014, n°14-13712 14-60511

✓ ⇒ **Présentation de liste par le DS - mandat**

Si un délégué syndical ne peut présenter de liste de candidats au nom de son syndicat que lorsqu'il a expressément reçu mandat à cette fin, ce mandat peut être verbal.

Cour de cassation, chambre sociale du 10 décembre 2014, n°14-60447

✓ ⇒ **CE – caractère confidentiel – justification de l'employeur**

Lorsque l'information donnée CE est déclarée confidentielle par l'employeur, il faut que cette information soit de nature confidentielle au regard des intérêts légitimes de l'entreprise, ce qu'il appartient à l'employeur d'établir, en justifiant de la nécessité d'assurer la protection de l'ensemble des données contenues dans ces documents.

Cour de cassation, chambre sociale du 5 novembre 2014, n°13-17270

✓ ⇒ **Liste commune CGC/UNSA**

La CFE-CGC et l'UNSA avaient présenté une liste commune avec une répartition des voix à concurrence de 100 % au profit de la CFE-CGC. La Cour de cassation a jugé qu'il était possible d'établir une liste commune entre un syndicat catégoriel et un syndicat inter-catégoriel, dès lors que cette liste ne comprend de candidats que dans les collèges dans lesquels les statuts des deux organisations syndicales leur donnent vocation à en présenter. La Cour a également validé le principe d'attribution de 100% des voix à un seul des deux syndicats.

Cour de cassation, chambre sociale du 5 novembre 2014, n°14-11634

✓ ⇒ **Ordre des licenciements – absence d'accord collectif - périmètre**

Dans le cadre de la loi de juin 2013, la Cour administrative d'appel de Versailles vient de juger que l'employeur ne peut unilatéralement fixer un périmètre d'application des critères d'ordre à un niveau inférieur à l'entreprise.

Il est à rappeler que la chambre sociale de la Cour de cassation avait déjà jugé, sous l'égide de l'ancienne loi, que l'entreprise était le seul périmètre à retenir, sauf accord collectif (*ex : Cass. soc., 10 févr. 2010*).

Dans le cadre de la nouvelle loi, dans le cas d'absence d'accord collectif et donc en présence d'un plan unilatéral, le périmètre d'application des critères d'ordre ne peut être à un niveau inférieur à l'entreprise.

Cour administrative d'appel de Versailles, 22 octobre 2014

Droit individuel

✓ ⇒ **Avantage individuel acquis – paiement de pause**

La rémunération du temps de pause constitue pour chacun des salariés faisant partie des effectifs au jour de la dénonciation, non suivie d'un accord de substitution, un avantage individuel acquis.

Cour de cassation, chambre sociale du 5 novembre 2014, n°13-14077

✓ ⇒ **Messagerie électronique – usage personnel – sanction – absence de déclaration CNIL**

Une salariée avait été licenciée pour utilisation abusive de la messagerie électronique à des fins personnelles.

Mais en l'absence de déclaration à la CNIL du système de contrôle à l'aide d'un système de traitement automatisé d'informations personnelles, le licenciement sur la base de ce contrôle est illicite.

Cour de cassation, chambre sociale du 8 octobre 2014, n°13-14991

✓ ⇒ **Différence de traitement – diplômes**

La seule différence de diplômes ne permet pas de fonder une différence de rémunération entre des salariés qui exercent les mêmes fonctions, sauf s'il est démontré par des justifications, dont il appartient au juge de contrôler la réalité et la pertinence, que la possession d'un diplôme spécifique atteste de connaissances particulières utiles à l'exercice de la fonction occupée

Cour de cassation, chambre sociale du 13 novembre 2014, n°12-20069 13-10274

✓ ⇒ **Rupture d'un commun accord – rupture conventionnelle**

Sauf dispositions légales contraires, la rupture du contrat de travail par accord des parties ne peut intervenir que dans les conditions prévues par le second relatif à la rupture conventionnelle. A défaut, la rupture s'analyse en un licenciement sans cause réelle et sérieuse

Cour de cassation, chambre sociale du 15 octobre 2014, n°11-22251

Bon à savoir

SMIC 2015

Le SMIC horaire est porté à 9,61 € brut / heure (décret du 22 décembre 2014)

Plafond de sécurité sociale

Le plafond mensuel de la sécurité sociale est porté à 3 170 € pour 2015 (arrêté du 26 novembre 2014)

AU NOM DE LA LOI
Les lois, décrets et circulaires

Contrat de sécurisation professionnelle

L'ANI du 8 décembre 2014 reconduit le contrat de sécurisation professionnel (CSP).

L'ANI prévoit notamment une baisse de l'indemnisation (de 80 % à 75 %), une prime au reclassement pour ceux retrouvant un emploi durable avant la fin du 10e mois de leur CSP, et un allongement jusqu'à 3 mois de la durée du CSP dans certains cas.

ANI du 8 décembre 2014 relatif au CSP

Silence gardé par l'administration

La loi du 12 nov. 2013 posait le principe selon lequel le silence gardé par l'administration sur une demande vaut accord (auparavant, le principe était inversé). Un décret du 23 octobre 2014 vient cependant de lister de nombreuses exceptions.

PROJETS EN COURS

La négociation sur la modernisation du dialogue sociale est en cours. A défaut d'accord, le gouvernement a indiqué qu'une loi sera votée.

Le projet Macron sera quant à lui soumis à l'assemblée nationale fin janvier.

Altaquizz

Quel est le pourcentage de CE disposant d'un local syndical ?

- A. 92% B. 75%
C. 48% D. 25%

75 % des établissements où le CE comporte au moins un membre syndiqué bénéficie d'un local. Les CE sans élus syndiqués ne disposent d'un local que dans 48 % des établissements concernés. Une étude de la DARES de novembre 2014 compare la situation des représentants du personnel syndiqués et de ceux non-syndiqués.